

La coopération Nord-Sud des agriculteurs québécois : l'expérience de l'UPA-DI

Ernesto Molina, chercheur associé à la Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC), UQO et enseignant à l'École de travail social, Université de Sherbrooke

Une coopération de paysans à paysans

UPA Développement international (UPA DI) (<http://www.upadi-agri.org>), fondée en 1993 par l'Union des producteurs agricoles (UPA), travaille de concert avec des organisations paysannes de pays du Sud pour contribuer au renforcement de leur capacité à agir collectivement pour le développement d'une agriculture axée sur la souveraineté alimentaire et le mieux-être des familles paysannes. La contribution d'UPA DI en 20 ans est méconnue et donc sous-estimée. Et pourtant, la solidarité et le partenariat d'UPA DI ont tissé, pendant ces deux décennies, des liens avec plus de 60 organisations paysannes et leurs réseaux, dans 20 pays en Afrique (Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, Rwanda, République Démocratique du Congo et Sénégal), en Amérique latine (Costa Rica, Chili, el Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras et Paraguay) et en Asie (Vietnam).

De cette expérience, il convient de relever en premier lieu que les initiatives d'UPA DI ne visaient pas la pauvreté, mais plutôt le manque d'organisation économique et sociopolitique des paysans et de leurs communautés, lequel manque génère la dépendance par laquelle vient la pauvreté. Derrière les pratiques, nous trouverons toujours la participation d'une organisation du mouvement social québécois au développement d'alternatives économiques au capitalisme, ou plutôt aux capitalismes, dans les pays du Sud. C'est l'UPA, c'est-à-dire historiquement le syndicalisme agricole québécois, qui développe un modèle de gestion collective de mise en marché des produits de ses membres, notamment pour le lait, la volaille, le dindon et les œufs. UPA DI est la traduction de cette expérience syndicale dans un contexte de coopération internationale avec le mouvement paysan de sociétés du Sud.

Le secrétaire général de l'UPA-DI, André Beaudoin, lors de la Conférence internationale « *Quel projet de société pour demain* » (<http://www.projetdesociete.coop/>), tenue à Lévis, en 2010, l'expliquait ainsi : « ... les échanges directs entre agriculteurs du Nord et du Sud sont de beaux exemples de mondialisation des solidarités. En se regroupant et en s'organisant, les productrices et les producteurs agricoles peuvent obtenir de meilleures conditions de vie et relever ensemble le défi de la souveraineté alimentaire. À UPA DI, nous voulons partager notre expérience avec des gens de la terre d'autres pays et permettre une rencontre de paysans à paysans, puisque tous, à leur façon et dans leur pays, œuvrent à nourrir notre monde. »

Il s'agit donc d'une prise de conscience que l'avenir de chaque famille agricole est intimement lié avec celui de millions d'autres à travers le monde : «La libéralisation des échanges commerciaux sur le plan mondial est source de pressions croissantes sur les agricultures du Sud comme du Nord. Dans ce contexte, le développement durable de l'agriculture doit nécessairement passer par la mondialisation des solidarités», ajoute André Beaudoin.

Autrement dit, bien plus que la satisfaction que peut produire la coopération avec de gens moins fortunés qu'eux, l'UPA a pris conscience des défis internationaux que les agriculteurs doivent affronter s'ils veulent défendre un modèle qui avait fait ses preuves et qui trouvait ses assises dans la ferme familiale et les systèmes collectifs de mise en marché. Ce faisant, cette même organisation, l'UPA, est consciente que la meilleure façon de défendre les acquis obtenus au Nord est de travailler à les étendre au Sud ; ce qui signifie que le Nord a désormais besoin du Sud autant que le Sud a besoin du Nord. La coopération internationale prend donc d'autres significations, elle devient nécessaire pour régler des problèmes communs, elle se transforme en solidarité et se fait dans la réciprocité de communautés locales à communautés locales, d'organisations paysannes à organisations paysannes.

On retrouve donc derrière UPA DI 42 fédérations régionales ou spécialisées ainsi que la grande confédération nationale qui ensemble regroupent actuellement plus de 40 000 membres, agriculteurs et agricultrices du Québec. L'expertise, les savoir-faire, les connaissances et l'expérience dans la production et la gestion des entreprises agricoles ainsi que l'expérience des relations avec les pouvoirs publics et la participation aux débats de société constituent la force d'UPA DI, la force d'un mouvement qui comprend que la défense de ses acquis et la promotion de ses membres sont intimement liées aux droits et aux conditions de production des agriculteurs aux quatre coins du monde.

UPA DI et la mise en place de systèmes collectifs locaux de mise en marché des produits agricoles

L'accompagnement d'UPA-DI à la création, au rodage et à la consolidation des organisations de producteurs agricoles Faso Jigi et Baabahuu Jici (au Mali, créées en 1996) ainsi que l'Union des groupements pour la commercialisation des produits agricoles de la Boucle du Mouhoun (au Burkina Faso, créée en 1993) et la fédération du Fouta Jalon (en Guinée-Conakry) a d'abord permis aux producteurs agricoles membres de ces organisations d'accéder au crédit à des taux acceptables. De cette façon, ils ne sont plus à la merci des intermédiaires et des commerçants. Deuxièmement, en se regroupant, ces producteurs agricoles peuvent diminuer leur coût de production par l'achat en commun, par exemple, des engrais et des semences. Agissant ainsi, ils améliorent les conditions de production ainsi que leurs rendements, disposant donc d'une plus grande quantité de produits excédentaires à vendre. Finalement, en regroupant l'offre de produits excédentaires, les producteurs peuvent obtenir de meilleurs prix tout en exerçant une action sur les conditions de vente de leurs produits pour obtenir leur juste part.



On pourrait dire que ce système collectif est très simple. Cependant, mettre en place un tel système n'est pas évident si on tient compte que les pratiques de commercialisation déjà existantes implantées par les intermédiaires sont ancrées profondément et bien entretenues par ceux qui en profitent grassement. Autrement dit, ces intermédiaires ne laissent pas partir si facilement cette «vache à lait» de paysans isolés. C'est le constat fait par UPA DI au Mali et au Burkina Faso particulièrement, mais que nous pouvons généraliser facilement dans la grande majorité des pays du Sud. Par ailleurs, ces mêmes paysans trouvent dans leur excédent céréalier une sorte de sécurité financière pour faire face aux besoins familiaux autres tels la santé ou l'éducation, le décès, le mariage ou les naissances. Comme l'a bien compris UPA-DI (<http://www.upadi-agri.org/upload/news/297.pdf>), encore là il n'est pas évident de «...confier leur portefeuille d'une année, que représente leur production céréalière, à des organisations aussi paysannes soient-elles», compte tenu de l'absence d'exemples probants sur lesquels s'appuyer «dans un contexte où plusieurs expériences négatives sur les plans démocratique et économique ont été vécues».

De l'expérimentation au rodage

Après cette « phase d'implantation et d'expérimentation », c'est la phase que UPA-DI nomme « de rodage » qui suit. Ici, les organisations de producteurs peuvent accepter la participation d'autres groupements de producteurs donc augmenter le volume de produits à commercialiser. Mais plus de volume signifie aussi un fonds de commercialisation plus élevé, lequel fonds peut être créé avec des fonds propres ou plus fréquemment avec des fonds provenant d'une organisation partenaire ou d'un partenaire financier. L'augmentation du volume signifie aussi un risque plus grand de cas de non-respect du volume d'excédents engagé entre le producteur et l'organisation, excédents en partie déjà payés par l'organisation paysanne aux producteurs. Donc, des démarches de récupération de ces avances de fonds deviennent plus nombreuses, difficiles et coûteuses. Mais aussi, celles pour récupérer les paiements non honorés par des acheteurs des céréales qui ont été dûment livrés. Pendant cette phase, les organisations de producteurs agricoles doivent mettre en place des mécanismes permettant de corriger ces situations.

La participation au système collectif de mise en marché étant volontaire, tout producteur peut décider de se retirer à tout moment, succombant aux tentations de livrer ses excédents aux commerçants. Ces derniers peuvent offrir un prix supérieur au paiement anticipé fixé par l'organisation mais souvent inférieur à la rémunération totale que le producteur recevrait une fois le bilan de la campagne de commercialisation établi, permettant de déterminer le niveau de ristourne à verser aux producteurs.

Du rodage au développement

Il s'avère donc nécessaire, dans une troisième phase, celle « de consolidation et de développement », d'atteindre une plus grande rentabilité du service, de réduire les coûts d'opération, de mieux contrôler chacune de ces opérations. L'appui d'UPA-DI s'oriente vers la pérennisation des organisations de producteurs à partir d'un plan stratégique de développement permettant une appropriation pleine et entière du système collectif de mise en marché (SCMM)



par chaque organisation. Il s'agit aussi d'offrir des services contribuant à fidéliser les producteurs, à intensifier leur engagement envers l'organisation ainsi qu'à attirer l'intérêt d'autres groupements de producteurs et d'autres producteurs encore isolés. Parmi ces services à offrir, UPA-DI (<http://www.upadi-agri.org/upload/news/297.pdf>) signale le développement d'un réseau de producteurs semenciers, d'approvisionnement en engrais, de nouveaux produits à commercialiser, d'acquisition d'équipements individuels ou de groupe, de conseils à l'exploitation familiale.

Ainsi, l'expérience d'UPA DI montre l'importance de favoriser **l'organisation économique** des regroupements paysans ou des organisations paysannes en milieu rural : des initiatives de commercialisation collective des produits de la terre permettant aux agriculteurs de sortir de la simple autosubsistance familiale ou villageoise (dégager des surplus commercialisables) ; des initiatives pour permettre l'intégration sur les marchés (des niches régionales ou même transnationales) ; l'organisation de marchés locaux (échange des produits, création de banques de semences, points de ventes d'engrais, accès à l'eau potable, à l'électricité, à des moyens de transport appropriés, etc.). Il s'agit donc de favoriser la transformation de l'agriculture de subsistance en agriculture réaffirmant son rôle multidimensionnel qui dépasse la dimension strictement économique pour s'occuper aussi de l'occupation du territoire et du respect de la biodiversité. Dans cette transformation, UPA DI conçoit que «les services collectifs sont non seulement un moyen d'assurer la performance de l'agriculture familiale dans toute la filière, ils constituent également un moyen efficace d'assurer une compétence d'analyse offrant un meilleur positionnement devant les gouvernements et les autres acteurs de la société». Autrement dit, en plus de devenir efficaces sur le plan de la production et de la commercialisation (organisation de la mise en marché, approvisionnement des intrants ou services-conseils), les regroupements paysans ou les organisations paysannes permettent aux agriculteurs de «demeurer maîtres de leurs destinées». Tel que l'affirme avec force UPA DI «... ce sont les moyens collectifs qui ont le mieux servi les aspirations individuelles des agricultrices et des agriculteurs du monde ainsi que la souveraineté alimentaire des pays» (<http://www.upadi-agri.org/upload/news/297.pdf>).

Un travail qui se fait en partenariats, lesquels s'inscrivent dans la durée comme avec l'UGCPA (Burkina Faso) depuis 1993, la Central cooperativa agropecuaria (El Salvador) depuis 1994 ou Faso Jigi (Mali) depuis 1996. André Beaudoin déclare : «Essentiellement, nous cherchons à renforcer la capacité des organisations paysannes avec lesquelles nous travaillons pour qu'elles positionnent leurs produits sur le territoire qu'elles occupent» (<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/378377/compter-sur-les-productions-de-proximite>).

De l'organisation d'activités économiques à l'intervention auprès des pouvoirs publics

L'UPA DI a tardé une dizaine d'années à reconnaître l'importance des initiatives de caractère fédératif, qui étaient «jugées trop distrayantes par rapport au travail auprès des organisations paysannes locales», nous affirmait en entrevue, André Beaudoin, secrétaire général de l'organisation. La priorité était le soutien à l'organisation de services agricoles dans les communautés. Il ajoute que «le tournant a commencé à prendre forme à la fin des années 1990 au



moment où les pays du Sahel étaient aux prises avec une importante sécheresse. On s'est alors rendu compte de l'importance objective d'une organisation à l'échelle de plusieurs pays (l'Afrique de l'Ouest) et donc de la nécessité de développer une **capacité politique des leaders paysans à cette échelle**. On a donc commencé à travailler dans deux directions plutôt qu'une : par le haut avec le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) (<http://www.roppa.info>), où c'est très politique et par le bas dans le développement des services où c'est davantage économique.» Notons cependant que ces deux registres d'action demeureront séparés un bon moment.

C'est à partir du Burkina Faso, de la Guinée-Conakry, du Mali et du Sénégal que s'est organisé ce changement d'échelle, donnant le coup d'envoi d'une politique de commercialisation collective des produits de la terre et, par extension, une crédibilité au développement d'une politique agricole internationale. André Beaudouin raconte que «c'est la plus vieille organisation agricole du Sénégal, le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) (<http://www.cncr.org>) qui a compris la première qu'il fallait non seulement développer des activités économiques très proches du terrain mais aussi sur le plan de l'intérêt général, régional et national, dans le registre politique par-delà ses fédérations spécialisées». André Beaudouin soutient avec fierté qu'aujourd'hui les deux registres autrefois séparés se rapprochent.

En dernière instance, la commercialisation collective promue par UPA DI aura permis de développer une bonne capacité de démonstration, du local à l'international, notamment au moment de la crise alimentaire de 2007-2008, sur l'enjeu du stockage des produits agricoles pour assurer la sécurité alimentaire de trois pays de l'Afrique de l'Ouest soit au Burkina Faso, au Mali et en Guinée-Conakry, ce qui a fait la différence au moment de cette crise.

Durant cette sombre période de crise alimentaire, le Programme alimentaire mondial de l'ONU (PAM) a fait face à un problème de taille : alors qu'il disposait de moyens financiers moindres, il devait nourrir une partie de plus en plus importante de la population de la planète. En effet, on est passé de 750 millions d'êtres humains souffrant de malnutrition à plus d'un milliard depuis 2007. Le PAM part alors en tournée dans plusieurs pays en développement, à la recherche de mécanismes susceptibles d'atténuer les dégâts et d'approvisionner en denrées certaines régions moins pourvues. À cette occasion, l'équipe de fonctionnaires du programme fait la découverte de deux organisations paysannes que l'UPA DI a contribué à mettre au monde et qu'elle soutient depuis 20 ans, l'une située au Burkina Faso et l'autre au Mali : il s'agit de regroupements de producteurs agricoles s'occupant de la mise en marché collective de céréales.

André Beaudouin rapporte la suite des choses en précisant que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en raison des pressions planétaires qui s'accroissent, décide de se frotter à son tour à cette problématique en venant appuyer le PAM et en se lançant dans la promotion de l'Année internationale de l'agriculture familiale pour 2014 : dans sa réflexion, et en tenant compte de tous les éléments en place, le personnel du PAM en est arrivé à la conclusion que, pour qu'il existe une agriculture pérenne, il faut des organisations professionnelles



capables d'offrir des services de pointe répondant aux exigences des marchés de produits agricoles (accès facile, stockage des produits agricoles, gestion planifiée...).

Les 20 ans de travail de l'UPA DI avec des organisations paysannes de partout dans le monde ont donné lieu à une entente historique entre l'Union de producteurs agricoles (UPA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En effet, le 15 octobre 2012, à Rome, ces deux organisations ont signé un mémorandum de collaboration (http://www.aqoci.qc.ca/IMG/pdf/communiqué_upa_fao_5_oct_2_.pdf) touchant la mise en œuvre « d'actions communes visant à promouvoir le développement d'une agriculture familiale : performante, économiquement viable, socialement solidaire, équitable et durable, structurée au sein d'organisations professionnelles et insérée dans le marché », tout en reconnaissant l'importance de politiques agricoles équitables qui favorisent le développement de l'agriculture familiale. Une agriculture familiale qui « repose sur des organisations professionnelles d'agriculteurs bien structurées ».

Et le virage écologique de l'agriculture?

La crise alimentaire se révèle une question clé tant sur le plan social que sur le plan économique et écologique. UPA DI a compris tôt les deux premières dimensions et a travaillé avec intensité sur l'amélioration des activités économiques des organisations paysannes, développant de meilleures conditions de production et de commercialisation, favorisant ainsi un plus grand pouvoir de ces organisations paysannes sur leur développement. Ce faisant, les paysans ont désormais accès à une portion plus juste de la richesse qu'ils produisent. Par contre, la dimension écologique avait été laissée de côté. André Beaudoin reconnaît que « l'agriculture durable, l'agriculture écologiquement intensive et la résilience climatique nous ont fortement interpellé pour la première fois dans le cadre de notre expérience en Haïti. Notre premier tournant se prend en 2009 dans la région de Labrousse. On obtient 1 million de dollars sur trois ans de l'ACDI pour soutenir une agriculture viable et durable en Haïti. »

Pour conclure, nous pouvons rappeler la profonde conviction d'UPA DI que la souveraineté alimentaire passe par l'agriculture locale, donc qu'il faudra inverser le modèle agricole centré sur le commerce international pour miser sur les circuits locaux. UPA DI appuie donc l'organisation de systèmes collectifs de mise en marché des produits agricoles de manière à ce que les petits producteurs locaux aient accès à leur marché ainsi qu'au soutien au développement de services collectifs aux producteurs agricoles. Mais, par ailleurs, l'obstacle à la souveraineté alimentaire est le couple formé par une agriculture orientée vers l'exportation et par une autre agriculture très peu développée servant d'autosubsistance aux paysans isolés et appauvris. UPA DI accompagne donc aussi le développement de la capacité politique des organisations paysannes et de leurs leaders pour obtenir des politiques agricoles et commerciales favorisant une agriculture familiale, capable de nourrir la population et de permettre aux producteurs et à leurs familles de vivre convenablement.



Bibliographie

Beaudoin, André, 2004. «UPA Développement international (UPA DI). Une coopération de paysans à paysans», dans Favreau, Larose et Fall, *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, PUQ-Karthala, Sainte-Foy, Québec, p. 56-64.

Favreau, Louis, 2013. *Agriculture familiale et solidarité internationale avec les organisations paysannes au Sud : l'expérience de l'UPA DI*, Carnet de Louis Favreau, <http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article80>
<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article81>

Lafleur, Claude, 2013. «UPA DI - compter sur les productions de proximité», *Le Devoir*, 22 mai, <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/378377/compter-sur-les-productions-de-proximite>

UPA DI, 2012. *Marché : direction paysanne. Guide pour la mise en place d'un système collectif de mise en marché des produits agricoles*, <http://www.upadi-agri.org/upload/news/297.pdf>

UPA DI, 2012. *Les Savoirs des gens de la terre. La récolte*, Longueuil, Québec.

UPA DI, 2012. *Rapport annuel 2011-2012. Le pouvoir de se nourrir plutôt que pourvoir*, Longueuil, Québec.

